

COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2007

Date de convocation	L'an deux mille sept Le 5 mars à vingt heures
27 février 2007	Le Conseil Municipal légalement convoqué (article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales) s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Pierre CARASSUS, Maire
Date d'affichage	<u>En exercice</u> : 33
27 février 2007	<u>Etaient présents</u> : Pierre CARASSUS, Raoul EYZAT, Guy PESTY, Claudine ADNOT, Brigitte BERLAN, Ginette MOREAU, Paul ANIES, Jean Louis MASSON, Josette GUYARD, Alain TAFFOUREAU, Jeannette MEJANE, Anselme MALMASSARI, Pierre HERRERO, Danielle HANNOUN, Bernard CHABROLLE, Jacqueline CHEVIYER, Jean-François CHALOT, Sandrine LICINI, Nadine DALLONGEVILLE, Henri de MEYRIGNAC, Nadine CAFFIAUX, Michel PRUVOST, Liliane MARGUERITE, Clodi PRATOLA, Denise LANGLOIS, Palmyre DEBOSSU, Nathalie LEVASSEUR (27)
Nombre de Conseillers	
En exercice : 33	
Présents : 27	
Votants : 27+6	

Absents ayant donné pouvoir : Corinne MAGNIFICO à Nadine CAFFIAUX, Robert ROBLIN à Ginette MOREAU, Caroline ROUSSE à Guy PESTY, Jean Jacques HOVELINCK à Jean-Louis MASSON, Olivier BEAL à Palmyre DEBOSSU, Jean Claude CARON à Clodi PRATOLA (6)

Absent :

Sandrine LICINI a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance

URBANISME – TRAVAUX COMMUNAUX - LOGEMENT

- 2 **Marché location flotte automobile**
- 3 **Demande sur procédure en cours de révision du SDRIF**
- 4 **Accord programme locatif « les jeux »**
- 5 **Régularisation de la cession de terrain lycée au profit de la commune**
- 6 **Reprise de la voirie, de l'assainissement et des espaces verts – Clos des Sablons**
- 7 **Proposition de cession de la parcelle 12b rue des Ormessons**
- 8 **Mise à disposition et entretien par le Conseil Général des abris-voyageurs**
- 9 **Approbation mandat de maîtrise d'ouvrage – rénovation-extension de la Passerelle**

FINANCES COMMUNALES

- 10 **Débat d'orientation budgétaire**
- 11 **Garantie d'emprunt accordée aux Foyers de Seine et Marne**
- 12 **Actualisation loyer logement pour utilité de service**
- 13 **Autorisation spéciale pour dépenses d'investissement avant le vote BP 2007**
- 14 **Indemnisation de dommages due à l'engagement de la responsabilité communale (projectile voiture particulier)**

- 15 Perception du remboursement du préjudice matériel subi par la commune « endommagement d'une borne rue des carouges»
- 16 Indemnisation de dommages due à la réalisation de travaux communaux (projection voiture particulier)
- 17 Indemnisation partielle d'un sinistre automobile (véhicule 731dad77)
- 18 Indemnisation des dommages à un abri bus
- 19 Avance sur subvention CGOSM
- 20 Retrait de la délibération n°06.080 relative à la taxe sur les ordures ménagères

AFFAIRES GENERALES

- 21 Information sur limitation de la consommation d'alcool dans les espaces publics

JEUNESSE

- 22 Actualisation des membres du comité consultatif Université de Parents
- 23 Indemnité intervenant Université de Parents

PERSONNEL

- 24-25 Création d'emploi informaticien et activité accessoire
- 26 Rémunération des agents recenseurs
- 27 Rémunération opération été jeunes
- 28 Rémunération et vacation psychologue Service Jeunesse
- 29 Création de postes – besoins saisonniers

ENFANCE

- 30 Classes de découvertes : indemnités enseignants

Décisions

- 31 Compte rendu des décisions du 1^{er} juillet au 31 décembre 2006

QUESTIONS DIVERSES

- 32 Comité de jumelage

07.001 – Désignation du secrétaire de séance

A L'UNANIMITE, DESIGNNE Mme Sandrine LICINI en qualité de secrétaire de séance.

URBANISME – TRAVAUX COMMUNAUX - LOGEMENT

07.002 – Marché de location de flotte automobile

A L'UNANIMITE, Autorise Monsieur le Maire à signer le marché et toutes pièces nécessaires à la conclusion du marché de « location longue durée de véhicules » de la Commune de Vaux le Pénil, avec la société - SAML SAS – 9/11, rue Gustave Eiffel – ZI des Noues de Seine - 91350 GRIGNY pour une durée de 5 ans au prix annuel de cent trente mille cent soixante quatorze euros et 74 centimes.

07.003 – Demande de procédure en cours de révision du SDRIF

A L'UNANIMITE, DEMANDE que soit intégrées dans la révision du SDRIF les modifications suivantes :

- Extension de la zone urbanisable contiguë à la ZAC du tertre de Cherisy

- Suppression de l'espace « partiellement urbanisable » au-delà du chemin dit des Meuniers

07.004 – Accord programme locatif « les Jeux »

DONNE SON ACCORD pour céder à titre gracieux le terrain, d'une superficie de 1 127 m², d'assiette du programme locatif des Jeux

ACCEPTE le principe de la modification du règlement d'urbanisme de la ZAC des Jeux.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 27

Contre : 0

Abstention : 6 (*Mmes LEVASSEUR, LANGLOIS, DEBOSSU - MM. PRATOLA, BEAL, CARON*)

07.005 – Régularisation de la cession de terrain lycée au profit de la commune

A l'UNANIMITE,

- **Accepte** la cession à titre gratuit d'une partie de la parcelle AN 317 pour 42 m² au profit de la commune
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié

07.006 – Reprise de la voirie, de l'assainissement et des espaces verts – Clos des Sablons

A l'UNANIMITE

- **Accepte** de reprendre dans le domaine communal la voirie, l'assainissement et les espaces verts du lotissement Le Clos des Sablons
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié

07.007 – Proposition de cession de la parcelle 12b rue des Ormessons

A l'UNANIMITE,

- **Accepte** de céder la parcelle AI 423 aux personnes intéressées,
- et **Autorise** Monsieur le Maire à faire des propositions aux riverains intéressés

07.008 – Mise à disposition et entretien par le conseil général des abris-voyageurs

A l'UNANIMITE,

- **ACCEPTE** la convention avec le département concernant la mise à disposition d'abri(s) voyageurs
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

07.009 – Approbation mandat de maîtrise d'ouvrage – rénovation-extension de la Passerelle

DECIDE de confier un mandat de maîtrise d'ouvrage à la société « Aménagement 77 » vue de la rénovation-extension de la Résidence La Passerelle et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 28

Contre : 0

Abstention : 5 (*Mmes LEVASSEUR, DEBOSSU - MM. PRATOLA, BEAL, CARON*)

07.010 Débat d'orientation budgétaire

PREND ACTE des orientations

07.011 – Garantie d'emprunt accordée aux Foyers de Seine et Marne

Article 1 : La Commune de Vaux le Pénil accorde sa garantie pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 362 509,00 euros que les Foyers de Seine et Marne se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt est destiné à financer le Programme d'acquisition- amélioration de 4 logements situé 210 Rue des Acacias à Vaux le Pénil.

Article 2 : Les caractéristiques du prêt Option n°2 sans préfinancement consenti par la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

	PLUS	PLAi
Durée totale du prêt :..... :		40 ans
Echéances..... :		annuelles
Différé d'amortissement..... :		0 à 2 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel..... : 3.75%		3.25%
Taux annuel de progressivité..... :		0 %ou 0.5%
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.		
	PLUS	PLAi
Durée totale du prêt :..... :		50 ans
Echéances..... :		annuelles
Différé d'amortissement..... :		0 à 2 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel..... : 3.75%		3.25%
Taux annuel de progressivité..... :		0% ou 0.5%
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.		

Le taux d'intérêt indiqué ci-dessus est établi sur la base du taux du Livret A et du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du livret A en vigueur à la date du 01/08/2006.

Ce taux est susceptible d'être actualisé à la date d'établissement du contrat de prêt en cas de variation de cet index de référence et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du livret A intervenue entre-temps.

Le taux de progressivité indiqué ci-dessus est susceptible d'être actualisé en fonction de la variation du taux du Livret A. En conséquence, les taux du livret A et/ou de commissionnement des réseaux collecteurs du livret A applicables seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune de Vaux le Pénil s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal de la Ville de Vaux le Pénil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil autorise le Maire de Vaux le Pénil à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 27

Contre : 0

Abstention : 6 (*Mmes LEVASSEUR, LANGLOIS, DEBOSSU - MM. PRATOLA, BEAL, CARON*)

07.012 – Actualisation loyer logement pour utilité de service

A l'UNANIMITE, FIXE le nouveau loyer, à compter du 1^{er} mai 2007 pour :
le logement rue des Guinottes : 62,72 Euros arrondi à 63,00 Euros.

07.013 – autorisation spéciale pour dépenses d'investissement avant le BP 2007

Adopte par anticipation à l'adoption du budget primitif 2007 dont le vote est prévu début avril 2007, l'ouverture des crédits suivants de la section d'investissement du budget 2007 :

-Chapitre 21 – Article 2188 – Code fonction 412 : 3 700,00 Euros.

-Chapitre 21 – Article 2188 – Code fonction 022 : 1 200,00 Euros

-Chapitre 21 – Article 2183 – Code fonction 022 : 3 700,00 Euros

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 27

Contre : 0

Abstention : 6 (*Mmes LEVASSEUR, LANGLOIS, DEBOSSU - MM. PRATOLA, BEAL, CARON*)

07.014 – Indemnisation de dommages due à l'engagement de la responsabilité communale

A l'UNANIMITE, ACCEPTE de prendre en charge les dommages subis et de payer la facture du garage « MVI » pour la somme de CENT SOIXANTE SIX EUROS et 33 centimes TTC.

07.015 – Perception du remboursement du préjudice subi par la commune « endommagement d'une borne

A l'UNANIMITE, ACCEPTE la proposition de remboursement proposée par Monsieur Mohammad ZAMAN, dans le cadre du sinistre énoncé ci-dessus, pour un montant de 261.51 euros TTC.

07.016 – Indemnisation de dommages due à la réalisation de travaux communaux (projection sur voiture d'un particulier)

A l'UNANIMITE, ACCEPTE de prendre en charge les dommages subis et de rembourser la somme de 68.08 euros (soixante huit euros et 08 centimes) avancée par la MACIF ;

07.017 – Indemnisation partielle d'un sinistre automobile

A l'UNANIMITE, ACCEPTE la proposition d'indemnisation partielle de la compagnie SMACL pour un montant de 100 euros TTC.

07.018 – Indemnisation de dommages à un abri bus

A l'UNANIMITE, ACCEPTE la proposition d'indemnisation proposée par la compagnie SMACL, dans le cadre du sinistre Endommagement Abri de bus pour un montant de 11 124 euros TTC.

07.019 – Avance sur subvention CGOSM

A l'UNANIMITE, DECIDE de verser au CGOSM un acompte de cinquante trois mille euros à valoir sur la subvention annuelle

07.020 –Taxe sur les incinérateurs

DECIDE de ne pas mettre en œuvre sa délibération n°060080 en date du 1^{er} juin 2006 instituant une taxe sur les déchets ménagers et ABROGE ladite délibération qui n'a pas connu de commencement d'exécution.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 27

Contre : 0

Abstention : 6 (*Mmes LEVASSEUR, LANGLOIS, DEBOSSU - MM. PRATOLA, BEAL, CARON*)

AFFAIRES GENERALES

07.021 – Information sur la limitation de la consommation d'alcool dans les espaces publics

AVIS FAVORABLE au projet d'arrêté interdisant la consommation d'alcool dans les espaces publics de 16 heures à 6 heures

JEUNESSE

07.022 – actualisation des membres du comité consultatif Université de Parents

A l'UNANIMITE, ACTUALISE la liste.

07.023 – Indemnité intervenant Université de Parents

A l'UNANIMITE, AUTORISE le versement d'une rémunération de 300 euros pour M. Philippe JEAMMET, pédopsychiatre et de 200 euros pour Melle Amandine MOREL, diététicienne.

PERSONNEL

07.024 – Création d'emploi : informaticien

DECIDE de modifier le tableau des emplois :

Création d'un emploi d'Ingénieur à temps complet, qui pourra être occupé par un agent contractuel dans le même cas et selon les conditions de durée que ceux mentionnés à l'article 4 de la loi n° 84.16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat.

Niveau et parcours professionnel exigés : expériences et compétences niveau ingénieur sécurité, ingénieur système réseau – administrateur système réseau – technicien développeur.

Niveau de rémunération : indice 521 du grade d'ingénieur 7ème échelon (avec régime indemnitaire attaché à la filière).

Mission : achever le bouclage de l'architecture informatique devant conduire à une mise en réseau et donc à une messagerie interne et à un INTRANET, et offrir des applications WEB, évaluer la mise en place d'une téléphonie sur réseaux, tout en assurant la responsabilité finale de la maintenance de l'ensemble...

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 27

Contre : 0

Abstention : 6 (*Mmes LEVASSEUR, LANGLOIS, DEBOSSU - MM. PRATOLA, BEAL, CARON*)

07.025 – Rémunération d'une activité accessoire de conseil et d'assistance en informatique

FIXE à 28% du salaire de base brut assis sur l'indice 521 le montant de l'indemnité forfaitaire allouée en contrepartie du temps consacré à la commune en tant qu'assistant-conseil du service informatique du 1^{er} mars au 1^{er} mai 2007.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 27

Contre : 0

Abstention : 6 (*Mmes LEVASSEUR, LANGLOIS, DEBOSSU - MM. PRATOLA, BEAL, CARON*)

07.026 – Rémunération des agents recenseurs

A l'UNANIMITE, **FIXE** la rémunération des agents recenseurs à :

- 850 € pour 100 logements
- 350 € pour le coordonnateur

07.027 – rémunération opération été jeunes

A l'UNANIMITE, **RENOUVELLE** l'opération « été jeunes » destinées aux jeunes de 16 ans à 18 ans ; **DIT** que les personnes recrutées seront rémunérées sur la base horaire de 112% du SMIC, dans le cadre de l'enveloppe prévue au Budget 2007.

07.028 – rémunération et vacation psychologue Service Jeunesse

A l'UNANIMITE, **ACCEPTE** les propositions susvisées

07.029 – Création de postes – besoins saisonniers

A l'UNANIMITE, **FIXE** ainsi qu'il suit les postes saisonniers nécessaires à assurer le bon déroulement des vacances scolaires :

Service Jeunesse/Pré ados :

Vacances février 2007 :

-Pré Ados : 1 poste

-Ados : 1 poste

Vacances pâques 2007 :

-Pré Ados : 1 poste

-Ados : 1 poste

Service Accueils et Loisirs :

Vacances février 2007 :

-2 postes

Vacances pâques 2007 :

-1 poste

Adjoint Animation de 2^{ème} classe sur l'IB de départ.

ENFANCE

07.030 Classe de découvertes : indemnités enseignants

A l'UNANIMITE, **FIXE** l'indemnité journalière à 20 euros pour tout enseignant encadrant une classe de découvertes dans les conditions énumérées ci-dessus.

DECISIONS

07.031 – compte rendu des décisions du 1^{er} juillet au 31 décembre 2006

PREND ACTE des décisions prises.

QUESTIONS DIVERSES

MODIFIE la représentation du Conseil Municipal au comité de Jumelage en nommant M. LEPLAT en remplacement de M. Paul ANIES.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 29

Contre : 2 (*Mmes MARGUERITE, LANGLOIS*)

Abstention : 2 (*Mme CHEVIYER, M. ANIES*)

La séance est levée à 22h10